

**LEO JEGARD ET ASSOCIES - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Société par actions simplifiée
au capital de 157 080 euros
Siège social : 5 rue du Havre, 75008 PARIS
702 042 508 RCS PARIS**

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 mars,
A 17 heures,

Les associés de la Société LEO JEGARD ET ASSOCIES - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 23 rue du Clos d'Orléans - 94120 FONTENAY SOUS BOIS, sur convocation faite par e-mail adressée le 06 mars 2026 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François JEGARD, en sa qualité de Président de la société JEGARD CREATIS, Présidente de la Société.

Madame Cécile LE BAGOUSSE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jean-Paul MAGNIN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 7 854 actions sur les 7 854 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2025,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Mandats des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

SIXIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean-Paul MAGNIN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christian DETRE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Paul MAGNIN en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer la société AO2C AUDIT, Société à responsabilité limitée, 80 rue de Turenne – 75003 PARIS, immatriculée sou le n° 823 825 146 RCS PARIS, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Société JEGARD CREATIS
François JEGARD



Le secrétaire
Cécile LE BAGOUSSE

